

**Tiré à part du procès-verbal du**  
**Comité pour l'appellation**  
**des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en**  
**fiducie et autres entités à l'Université de Moncton**  
**pour le Campus de Shippagan**

Réunion tenue le 22 mars 2019 à 14 h 00

**5. Proposition d'appellation de l'Immeuble résidentiel du Campus de Shippagan**

Le recteur et vice-chancelier par intérim explique aux membres du Comité que la proposition que l'Immeuble résidentiel du Campus de Shippagan soit nommé Résidence Jean-Guy Rioux fait partie de la politique d'appellation des installations physiques sous la ligne directrice des appellations honorifiques pour contribution sociale exceptionnelle. Il ajoute que la responsabilité du Comité est d'évaluer la candidature et soumettre une recommandation qui sera acheminée au CEX et au Conseil des gouverneurs.

Le vice-recteur du Campus de Shippagan présente le dossier tout en mettant l'accent sur les réalisations hors du commun de M. Jean-Guy Rioux. Il ajoute que le parcours de M. Rioux est riche et que son engagement communautaire a été reconnu à maintes occasions. M. Rioux a façonné le visage qu'on connaît aujourd'hui du campus de Shippagan. M. Selouani termine en disant que la reconnaissance de l'Université de Moncton envers M. Jean-Guy Rioux est très attendue de la communauté de Shippagan et il plaide en faveur de sa candidature. La présidente du Comité affirme que les contributions de M. Jean-Guy Rioux sont nombreuses et exceptionnelles.

Samuel Haché, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

*« Que l'édifice présentement connu sous le nom d'Immeuble résidentiel soit nommé Résidence Jean-Guy Rioux. »*

ADOPTÉE